



Décision n° 2026/03
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
aux formations de l'Institut Supérieur d'Ingénierie
et des Affaires (ISGA Ecole d'Ingénieur.e.s), Maroc

École

Nom :	Institut Supérieur d'Ingénierie et des Affaires
Sigle :	ISGA Ecole d'Ingénieur.e.s
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur privé
Pays :	Maroc
Site de l'école :	Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech
Type de formation :	Diplôme d'ingénieur

Objet de la demande d'attribution du label EUR-ACE® :

Catégorie NEU (Nouvelle attribution du label EUR-ACE®) : Diplôme d'ingénieur en ingénierie des systèmes industriels intelligents Diplôme d'ingénieur en ingénierie des systèmes informatiques
--

- Vu la demande présentée par l'Institut Supérieur d'Ingénierie et des Affaires (ISGA Ecole d'Ingénieur.e.s),;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Farida MAZARI (membre de la CTI et rapporteure principale), Alexandre CAMINADA (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Fabrice DUBOST (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI-GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI) et Thomas LANNE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 mars 2026,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen **EUR-ACE®** pour les formations d'ingénieur, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile
Diplôme d'ingénieur en ingénierie des systèmes industriels	2026	2031
Diplôme d'ingénieur en ingénierie des systèmes informatiques	2026	2031

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** sur l'ensemble des recommandations émises selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, à l'adresse électronique secretariat@cti-commission.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Déployer la démarche qualité afin qu'elle soit homogène entre les différents campus et partagée à tous les niveaux ;
- Poursuivre l'appropriation et la mise en pratique par le corps enseignant des outils de l'évaluation des acquis d'apprentissage ;
- Affiner les besoins en termes de compétences attendues par les employeurs ;
- Rendre publiques les informations sur les objectifs et résultats du système qualité ;
- Renforcer les partenariats internationaux, en particulier pour la mobilité sortante ;
- Favoriser la mise en place d'association des alumnis, et ainsi renforcer les liens école-alumni.

Pour la spécialité Ingénierie des systèmes industriels intelligents (ISII)

- Renforcer le positionnement, la compréhension et l'attractivité du diplôme.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 15 avril 2026.

La présidente
Claire PEYRATOUT

